



Appel à Projet

Illustrations pour l'habillage des vitrines des commerces vacants Avenue Gambetta

1. Résumé

Capitale mondiale de la Bande Dessinée, Angoulême est, depuis octobre 2019, membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO au titre de la littérature. Une reconnaissance du rôle pionnier de la ville dans le développement de la bande dessinée et l'opportunité de collaborer avec un réseau dont la diversité et l'excellence font toute la force.

Depuis plusieurs années, la Ville réalise des projets destinés à habiller les vitrines des commerces vacants de la ville. Il s'agit à la fois de rendre visible le local comme un lieu pouvant accueillir un projet et de rendre vivante une vitrine afin qu'elle ne donne pas à voir un espace vide et non entretenu.

Diverses modalités de mise en place ont été proposées : de la peinture sur les vitrines, un covering complet en format bande dessinée, un affichage des œuvres des musées Hors des murs, une communication sur le potentiel usage de ces locaux.

Le périmètre concerné était l'artère piétonne qui s'étend de la rue Goscinny jusqu'à la rue des Postes.

2. Le projet

2.1 Objectifs

La ville d'Angoulême souhaite impliquer les acteurs du territoire et plus particulièrement les auteurs pour le projet de l'année 2026.

Il s'agit de proposer des illustrations inédites pouvant jalonner les commerces vacants de l'ensemble de l'avenue Gambetta.

Cette avenue a été choisie de part son positionnement d'entrée de centre ville et les projets d'investisseurs privés en cours. En effet, de nombreux bâtiments ou locaux commerciaux vont faire l'objet d'une réhabilitation. L'objectif commun avec la ville est de modifier l'image de cette rue, très passante car reliant la gare à l'artère piétonne. Ces

projets devront valoriser l'architecture de cette rue et apporter une continuité urbaine jusqu'au centre ville. L'habillage des vitrines sera donc une valeur ajoutée esthétique et de promotion de la ville afin d'accompagner la mutation en cours de la rue.

- Contraintes techniques et esthétiques

Dans ce contexte, ces illustrations devront prendre en compte les besoins suivants :

- valoriser l'architecture des façades dont certaines sont classées comme remarquables et patrimoniales (*voir Annexe 1*) et la continuité urbaine ;
- utiliser les codes graphiques de la bande dessinée, tout en étant en résonance et en cohérence avec l'ambiance et le patrimoine présent (patrimoine architectural et paysager), une attention particulière doit être portée à l'usage de teintes en adéquation avec ce patrimoine (usage possible de 2 ou 3 teintes) ; pour cela, une visite de la rue pourra être proposée ;
- avoir une cohérence les unes avec les autres pour garder une unité de l'ensemble (récurrence d'un personnage par exemple), à noter ces vitrines sont amenées à reprendre vie avec l'ouverture d'un commerce, le retrait de l'une d'elle doit être sans conséquence sur l'ensemble ;
- promouvoir les atouts du territoire dans toutes ces dimensions (culturelle, sportive, patrimoniale, économique, environnementale), donner envie de poursuivre la visite de la ville et de découvrir ses pépites,
- apporter une forme de dynamisme dans la rue.

Ces visuels sont destinés aux usagers, habitants, touristes, enfants et adultes de cette avenue, véritable porte d'entrée au cœur de ville depuis la gare. Ils seront imprimés sur stickers afin de permettre une réactivité lors de la pose et de la dépose une fois un projet lancé ou dans l'optique d'une ouverture du commerce.

Techniquement, la dimension finale des visuels sera à discuter avec l'auteur.e sélectionné.e, avec pour objectif de définir une dimension portrait, une autre paysage, afin de s'adapter aux différentes dimensions des vitrines. En effet, il s'agira d'apporter une touche visuel aux vitrines. Les vitrines seront au préalable opacifiées avec un film adapté, le visuel viendra en superposition de ce film. Aussi, l'usage du sticker sera le plus approprié. La quantité finale de visuel sera déterminée lors du choix du candidat, la rue étant en mouvement permanent, des commerces sont amenés à ouvrir et à fermer durant la période de publication de cet appel à candidature. Néanmoins, à l'écriture de ce texte, nous comptons 10 vitrines exploitables, dont certaines pourraient accueillir deux visuels (*voir Annexe 2*). Nous pourrions également être amené à commander des visuels supplémentaires dans le cas de fermeture de commerce après la publication de l'appel à projet.

La ville se chargera d'organiser et d'effectuer un nettoyage des vitrines avant la pose des stickers opacifiants et des visuels. Elle assurera également les poses du film et des stickers de visuel en lien avec le prestataire d'impression.

Des collectifs d'artistes ou des rassemblements d'auteur.e.s peuvent participer.

2.2 Les pièces et éléments à fournir

- Critères d'éligibilité

Pour participer à l'appel à projet, le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Résider en Charente ou exprimer son attachement au territoire (présentation d'un justificatif de domicile, ou attestation d'hébergement ou justifier d'une résidence artistique en Charente).
- Avoir publié à compte d'éditeur (autoédition incluse).
- Rédiger une lettre d'intention expliquant la nature de son projet avec une description dédiée aux teintes envisagées pour ce projet (voir « contraintes techniques et esthétiques » p. 2).
- Fournir les justificatifs administratifs décrits dans le paragraphe « Identification du candidat » ci-dessous.

- Présentation du travail du candidat

Le candidat devra fournir un book ainsi qu'une note d'intention précisant ses idées et les références graphiques, notamment pour les teintes choisies, sur lesquelles s'appuient son projet.

Le book permettra au jury d'appréhender le travail du candidat grâce à une sélection de ses réalisations (format pdf exigé).

- Identification du candidat

A l'appui de sa proposition, le candidat indiquera son nom, ses coordonnées (adresse, mail, téléphone), ses numéros d'identification professionnels, ainsi qu'un RIB et un justificatif de domicile. Les candidats exerçant sous un statut autre qu'« artiste-auteur » fourniront l'ensemble des documents liés à l'identité juridique de leur forme d'exercice. Seront ainsi produit pour les associations (récépissé en préfecture), les entreprises (Kbis), les autoentrepreneurs, ect. Les éléments probants relatifs au paiement des impôts, taxes et cotisations sociales seront également communiqués.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par le jury. Pour rappel, le dossier complet comprend le book, la note d'intention, le RIB, les documents liés attestation l'identité juridique et la régularité de la situation à l'égard de l'Urssaf et du fisc.

- Rémunération

L'auteur remportant l'appel à projet sera rémunéré 2 500€ euros pour la création des visuels et 2 500€ de droits de cession pour la reproduction et l'usage des visuels dans les communications de la ville (supports numériques et imprimés) pour une durée d'un an. Dans le cas d'un renouvellement de cession de droits, le montant de la cession sera recalculer au pro rata du nombre de vitrines concernées. Les visuels pourront également être utilisés dans le cadre de la communication de valorisation du projet par la ville, se déclinant sur différents supports imprimés (programme, presse locale notamment), et numériques (réseaux sociaux, site internet).

2.3 Jury et critères de sélection

- Le jury

Les dossiers seront examinés et sélectionnés par un jury composé de la manière suivante :

- le maire et/ou ses représentants
- une personne qualifiée
- la direction de la communication
- un représentant des auteurs

L'architecte des bâtiments de France a été associé en amont de la diffusion de cet appel à projet.

A l'issue de l'examen des candidatures, le jury sélectionnera une candidature pour la suite du projet.

- Les critères de sélection

Les critères de sélection sont dans l'ordre décroissant les suivants :

- le projet devra être en adéquation avec les objectifs de l'appel à projet à savoir l'habillage des vitrines de commerces vacants de l'avenue Gambetta ;
- la mise en valeur des atouts et du cadre de vie angoumoisins ;
- le respect des contraintes techniques et esthétiques, tout particulière l'intégration des visuels dans l'environnement urbain, via des teintes adaptées.

3. Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 7 septembre 2026 à minuit, par mail à promotion-territoire@mairie-angouleme.fr :**

Les fichiers devront être nommés comme suit : nom_prenom_book.pdf ;

nom_prenom_notedintention.pdf

Le jury se réunira au plus tard semaine 39 - fin septembre 2026

Les résultats du jury : semaine 40 – début octobre

Livraison des premières ébauches : semaine 42 – mi octobre (puis 2 passes d'échange max), **lors de cette étape, des tests de teintes pourront être effectués sur une vitrine.**

Livraison des illustrations finales : début novembre 2026 pour une pose dans les jours suivants

4. Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service promotion du territoire :
promotion-territoire@mairie-angouleme.fr

Annexe 1 : Plan d'urbanisme de la Rue Gambetta



Légende :

Bâtiment orange et rouge : bâtiments identifiés comme remarquables, à préserver dans l'état

Pastille jaune : vitrines vacantes (juin 2026)

Annexe 2 : Identification des vitrines vacantes Rue Gambetta

